

ADN STAGE DE BASE INITIALE

Attestation relative aux connaissances particulières de l'ADN (habilitation)

Titre inscrit au Registre Spécifique RS5657 par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Echéance de l'enregistrement au 31/12/2026

1 - OBJECTIFS PROFESSIONNELS

1.1 - Nature de la formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences des salariés prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail. L'Institut Fluvia est titulaire d'un agrément délivré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour la délivrance de la formation et l'organisation des examens (Agrément par Arrêté du 19 novembre 2024, publié au JO du 29 novembre 2024 (TECP2422919A).

Formation en présentiel, en interentreprises.

1.2 - Objectifs pédagogiques de la formation

Ce stage, réalisé en partenariat avec l'APTH, est destiné à préparer les candidats à l'examen préalable à la délivrance de l'attestation ADN dont doit être muni « l'expert marchandises dangereuses » présent à bord des unités transports de telles marchandises. L'objectif primordial est de faire prendre conscience à l'expert des dangers liés au transport de marchandises dangereuses.

A l'issue de ce stage, le candidat sera capable tant pour les bateaux à marchandises sèches que les bateaux citernes :

- de charger le bateau en garantissant sa stabilité
- d'utiliser le manuel ADN
- d'appliquer les techniques de mesures et de prises d'échantillon
- d'identifier la classification et les caractères de danger des marchandises dangereuses
- d'assurer le chargement, le déchargement et le transport de marchandises dangereuses en sécurité
- de vérifier la présence des documents devant se trouver à bord
- d'appliquer les mesures de prévention et d'intervention en cas d'incident

1.3 - Prérequis

Aucun pré requis n'est exigé avant de suivre cette formation.

1.4 - Contenu

Les cours de base sont régis par les 8.2.2.3.1 et 8.2.2.3.2 du Règlement annexé à l'ADN, et font l'objet du 3.2 a) de l'annexe III de l'arrêté TMD.

Cela comprend 40 unités de cours de 45 minutes (examen compris) :

- Objectif et structure de l'ADN
- Construction et équipement des bateaux soumis à l'ADN
- Techniques de mesure de toxicité, de teneur en oxygène, d'explosivité
- Classification et caractères de danger des marchandises dangereuses
- Chargement, déchargement, prescriptions générales de service et prescriptions relatives au transport
- Documents devant se trouver à bord pendant le transport
- Dangers et mesures de prévention avec les mesures générales de sécurité
- Exercices pratiques notamment entrée dans les locaux, utilisation d'extincteurs, installations d'extinction, utilisation de l'équipement individuel de protection et de détecteurs de gaz inflammables, oxygène-mètres et toximètres.
- Stabilité

1.5 – Sanction visée et modalités

Le stage est sanctionné par un examen, QCM de 30 questions, en 60 minutes.

L'examen est réussi si le candidat a obtenu la note minimale de 25/30. En cas d'échec, le candidat doit suivre une nouvelle formation et repasser l'examen.

Le participant se verra également remettre une attestation de formation.

1.6 – Taux de réussite

En 2025 le taux de réussite est de 89% sur un total de 44 candidats. Les candidats attribuent une note de 9/10 à FLUVIA.

Taux de satisfaction des stagiaires : 99%. Taux abandon : 0%.

2 – PARCOURS PEDAGOGIQUES

2.1 – Durée

La formation dure 5 jours (40 heures).

2.2 – Inscription, délai d'accès et période de réalisation :

L'inscription sera effective après avoir rempli le Bulletin d'Inscription. Un minimum de 15 jours ouvrés est nécessaire entre l'inscription complète et le début de la formation, sous réserve de places disponibles.

Pour connaître les dates de sessions, merci de consulter notre site internet www.institutfluvia.fr

2.3 – Lieu

La formation se déroule soit à Maurepas (78) soit au Tremblay sur Mauldre (78).

2.4 – Effectif

Le nombre de candidats par session est de 6 minimum et 20 maximum.

2.5 – Formateurs

La formation est réalisée par un binôme de formateur composé d'une part François MANOUVRIER, Responsable Pédagogique du CFA de la Navigation Intérieure, ou Xavier WATTIAU, gérant d'un bateau école, pilote et titulaire de la certification de conseiller à la sécurité et un formateur de l'APAVE spécialisé en matières dangereuses dont les compétences professionnelles sont avérées et reconnues.

2.6 - Moyens pédagogiques et techniques

Cette formation est assurée en salle de réunion avec une présentation powerpoint, le manuel ADN, des démonstrations à l'aide d'outils appropriés du comportement des matières, des exercices pratiques dont un exercice sur feu réel. Les stagiaires doivent se munir de leurs équipements de protection individuels.

Pour toutes les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, merci de prendre l'attache du contact mentionné ci-après.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Le prix de la formation :

Pour les adhérents E2F : 1374,17 € HT (20% de TVA) soit 1 649,00 € TTC.

Pour les non adhérents : 1458,33 € HT (20% de TVA) soit 1 750 € TTC.

La formation est finançable par le CPF - Compte Personnel de Formation.

Viennent s'ajouter :

- les frais d'hébergement/restauration en pension complète : 228 € TTC par jour soit 1140 € pour la durée du stage hors taxe de séjour.

- les frais de journée d'études si pas d'hébergement : 65 € par jour soit 325 € pour la durée du stage.

- le prix de la carte ADN + les frais d'envoi : 36,47€ TTC.

Nos CGV sont consultables sur notre site internet.

Contact – Référent Handicap :

Bénédicte KALYNIK

Ligne directe : 01.42.60.36.13 ou 06.85.03.46.75

Mail : contact@institutfluvia.fr

Joignable tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h